

Département du Loiret

=====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE

Séance du 24 Juillet 2025

Délibération n°2025-15

Délibération prise suite à la délégation de pouvoir du conseil syndical au Présidents, vice-présidents et membre du bureau (délibération votée le 16 Septembre 2020)

Membres du bureau présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE, MM. BARRIER, COULON, CRISSA, GAINVILLE, MURAT, PILLETTE, RIVIERE.

Membres du bureau excusés : MM. DESBOIS, DUAULT, HUTTEAU, LANGUILLE, LEGRAND.

Pouvoirs :

M.BROSSE a donné son pouvoir à M.de BOUVILLE.

M.DUAULT a donné son pouvoir à M. BARRIER.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière.

Lucie Riant : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission PI

Tom DUSSON : stagiaire Master

Objet : lancement d'une étude pour l'établissement du dossier loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration sur la période 2027-2031

Le Bureau,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 novembre 2022 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides portés par le SMORE sur la période 2022-2026 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 juillet approuvant le projet de Contrat de Territoire avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et son programme d'actions sur la période 2026-2030 ;

Considérant la nécessité d'engager un nouveau dossier loi sur l'eau et une déclaration d'intérêt général pour la réalisation des travaux programmés par le SMORE sur la période 2027-2031 ;

Considérant que, l'accompagnement d'un bureau d'étude est nécessaire pour l'élaboration des documents nécessaires au dépôt de ce dossier, compte tenu des éléments très spécifiques qui sont demandés ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à procéder au lancement d'une étude pour l'établissement du dossier loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration sur la période 2027-2031 ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter le financement de ces opérations auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à signer tout acte s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE